



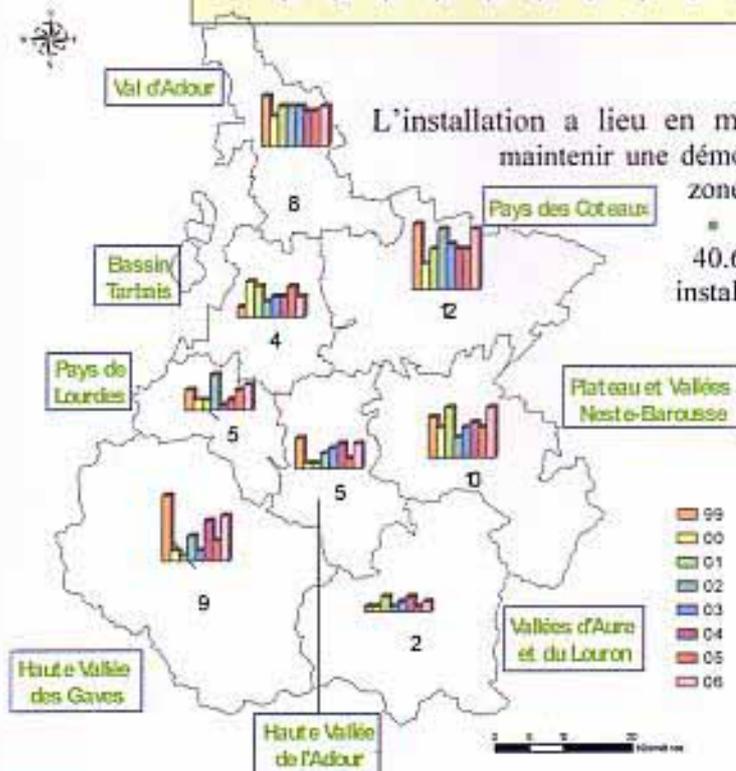
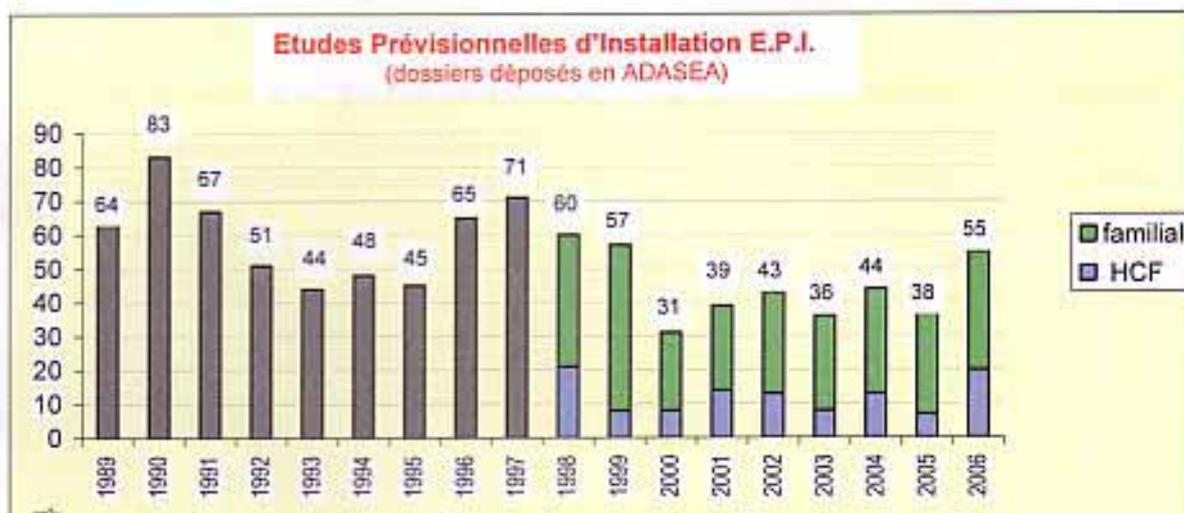
**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
HAUTES-PYRÉNÉES

L'INSTALLATION « JEUNE AGRICULTEUR » EN HAUTES-PYRÉNÉES

Des installations encore nombreuses malgré des contraintes fortes

Le nombre d'installations reste modeste comparé à d'autres départements, tel l'Aveyron (148 dossiers mis en paiement en 2006). Néanmoins, grâce à une dynamique de diversification (vente directe, transformation) et des installations hors cadre familial soutenues, le nombre d'installation a moins baissé qu'au niveau régional.

Evolution du nombre de jeunes agriculteurs en Hautes-Pyrénées



L'installation a lieu en moyenne sur des surfaces modestes, et contribue à maintenir une démographie et une densité agricole importante pour cette zone de montagne et coteaux.

- installation individuelle : 30.7 ha (moyenne Région : 40.6 ha)
- installation sociétaire : 58.5 ha (moyenne Région : 98.1 ha)

Des situations difficiles dues à la tension sur les prêts bonifiés

Le 1^{er} semestre 2007 a été marqué par un budget de la bonification très en retrait au regard des besoins. Cela a non seulement retardé de plusieurs mois des projets d'installation et d'investissement, mais cela a aussi créé des situations inextricables :

- impossibilité de s'installer par reprise de capital entre tiers, ou par reprise de parts sociales en société en raison de l'absence de financement :
 - o si le jeune s'installe quand même, par reprise d'actif, il perd la capacité de mobiliser tout financement bonifié (rétroactivité interdite)
 - o si le jeune attend de disposer des prêts pour s'installer, le cédant retarde d'autant sa retraite et peut être tenté de céder à un tiers.
 - o Enfin, si le jeune approche les 40 ans, l'absence de financement peut l'obliger à renoncer...

Nous souhaitons que ces difficultés trouvent une solution : abondement du budget consacré à la bonification, assouplissement autorisant un financement dès la demande (rétroactivité)...

Une inquiétude sur la mise en oeuvre du nouveau parcours à l'installation

Dès à présent, les candidats à l'installation devront s'inscrire dans ce nouveau parcours encore mal défini. Cela risque de retarder leur installation effective, et le départ en retraite des agriculteurs qu'ils devraient remplacer.